



Classic mid-amateurs Golf de Roncemay

26 et 27 Septembre 2026

Règlement de l'épreuve

L'épreuve se déroulera sur le parcours du Domaine du Roncemay les 26 et 27 septembre 2026.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue.
- être âgé de 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la FFG.
- être titulaire d'un index inférieur à 21,5 chez les Dames et à 18,5 chez les Messieurs.

II – FORMULE DE JEU

36 trous Stroke Play individuel brut (18 trous par jour)

- **Séries** : série unique Messieurs et série unique Dames
- **Marques** : Messieurs : repères blanc et Dames : repères bleus
- **Classements** : Brut dans chaque série
- **Départage** : Pour la 1er place finale, Play off trou par trou.
Pour les autres places, la règle des 18,9,6,3 et dernier trou sera appliquée
- **Heures de départ** : Établies par le club 48 heures avant le début de l'épreuve.

Elles seront consultables par téléphone au 03.86.73.50.50 et sur notre site Internet : as-golf-roncemay.fr et sur le site de la Fédération.

III– CHAMP DES JOUEURS

Le champ des joueurs sera limité à 120 joueurs dont 33 dames.

Si le nombre de candidats dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront sélectionnés en privilégiant l'ordre du Mérite National Seniors puis l'ordre des index puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de 33 dames.

IV– ENGAGEMENTS

La **date limite d'inscription est le lundi 21 septembre** à minuit.

- **Les engagements** devront parvenir par écrit au Golf du Roncemay au plus tard le lundi 21 Septembre 2026 accompagnés des droits d'inscription acquittés par chèque à l'ordre du Golf du Roncemay.

Droits Extérieurs : 90 euros

Droits Membres de l'AS non membres du Golf du Roncemay : 75 euros

Droits Membres Roncemay : 40 euros

- **Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le nom, prénom, adresse, n° de tél et licence, index et le règlement des droits**

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le **lundi 21 septembre** à minuit. Tout joueur déclarant forfait au-delà de cette date, reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV – ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Comportement :

- les joueurs doivent respecter le Code de comportement (*Règle 1.2 et VMC 1.2.12-14*).
- au titre du code vestimentaire (d), les blue-jeans, tee-shirts, débardeurs et les shorts sont interdits.

Les départs du premier tour se feront par ordre d'index inversé.

Les départs du deuxième tour se feront dans l'ordre inverse des résultats du premier.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Comité de l'épreuve :

Est constitué par un représentant du club,
L'arbitre représentant la Ligue Bourgogne. Le représentant de la Commission sportive.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre inférieur de tours, de diminuer ou d'augmenter le nombre de joueurs retenus.

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.